



## Jauge AIP Pogo 10.50

Adoptée à l'Assemblée Générale du 04/12/2010

**Préambule** : Les bateaux de série sont par définition des bateaux semblables (mais pas forcément identiques). Les coureurs sont donc invités à privilégier l'entraînement en mer ainsi que l'approfondissement de leurs connaissances et non à modifier certains éléments importants du bateau afin d'obtenir un avantage concurrentiel. La présente jauge vise à favoriser le déroulement des courses en toute équité. En cas de litige, la seule autorité compétente pour statuer (disqualification ou pénalité) est l'AI-Pogo, qui pourra déléguer ce pouvoir à sa commission des jauges. Le Pogo 10.50 a été conçu dans un esprit « open » mais la jauge a également comme vocation d'assurer la sécurité des membres de l'équipage ainsi que l'intégrité du bateau.

Ainsi, les points suivants seront impérativement respectés :

**Structure** : la structure du bateau (coque, pont, cloisons, oméga, coffres,...) devra être conforme à la fabrication du chantier et ne présenter aucune modification.

**Flottabilité** : toutes les mousses assurant la flottabilité du bateau (mises en place par le chantier) doivent rester à poste et ne manquer en aucun cas.

**Moteur** : au moins 18cv avec sail drive et hélice repliable à poste.

**Appendices** : safrans et quille sont ceux fournis par le chantier, ou strictement conformes à ceux-ci, et ne doivent pas être modifiés.

**Mat et bôme et bdh** : fournis par le chantier à l'origine, ou conformes à ceux-ci ; la bôme pourra être en carbone. Il n'est pas interdit d'équiper le bateau avec un tangon.

**Gréement dormant** : échantillonnage conforme à celui du chantier ; les points de fixations sont ceux prévus d'origine par le chantier.

**Gréement volant** : échantillonnage conforme à celui du chantier.

**Ferrures, balcons, chandeliers** : échantillonnage, dimensions, positions et fixations conformes aux plans du chantier.

**Accastillage** : Une liberté totale est laissée aux propriétaires quand au choix de l'accastillage de leur bateau et aux points de fixation de celui-ci.

**Aménagements intérieurs** : conformes, au moins, au bateau standard (sans option) livré par le chantier.

**Voiles** : le nombre des voiles et les matières de celles-ci sont libres. Les surfaces des voiles seront, pour des raisons de **sécurité**, proches de celles proposées par le chantier soit :

<b>GV :</b>	<b>37 m2 (avec 2 ris minimum)</b>
Solent :	34 m2
<b>Trinquette</b>	<b>18 m2 (avec 1 ris ou un tourmentin)</b>
Spi. Max :	120 m2
Gennaker :	73 m2

Pour autant, et dans l'esprit open de cette série 10.50, chaque propriétaire a la liberté de gréer tous types de voiles.

**Masse du bateau** : la masse de référence est celle du chantier soit 3600 kg, aucune pesée ne sera exigée.